

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 juillet 2018 à 20h00, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Mesdames et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Est également présent le greffier et directeur des Services juridiques.

\*\*\*\*\*

Avant la séance, la parole est au public et monsieur Andres Philippe s'adresse à la mairesse concernant la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1851, rue des Sarcelles.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-237**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2018.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-238**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-239**

**Participation de membres du conseil – Hommage au député Monsieur Claude Cousineau**

ATTENDU QUE madame la mairesse Nadine Brière ainsi que monsieur le conseiller Roch Bédard ont participé au souper en hommage au député Monsieur Claude Cousineau, le 21 juin dernier au Restaurant La Chitarra;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Frédérique Cavezzali**  
**Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil autorise le paiement de cette dépense engendrée par cet événement au montant de 236\$.

**RÉSOLUTION NO. 2018-240**

**Adjudication – Services professionnels visant la réalisation du plan stratégique de développement durable – DG-2018-001**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels visant la réalisation du plan stratégique de développement durable ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Raymond Chabot Grant Thornton
Convercité
Stratégies immobilières LGP
Espace Stratégies
Cohésion RSO
WSP Canada inc.
BC2 Groupe Conseil inc.
AEdifica architecture + design

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 juillet 2018 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 13 juillet 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme *BC2 Groupe Conseil inc.*, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 37 366,87\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements, le tout conformément au devis et au bordereau de prix de la soumission.

**RÉSOLUTION NO. 2018-241**

**Autorisation – Émissions de constats d'infraction en vertu de différents règlements municipaux**

ATTENDU l'octroi du contrat pour la fourniture de services d'agents de sécurité, à la compagnie *Neptune Security Services inc.*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les agents de sécurité de la firme *Neptune Security Services inc.* à émettre des constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants :

**Règlement 944-1998** relatif aux nuisances ;

**Règlement 1171-2012** décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;

**Règlement 1174-2012** décrétant l'interdiction de fumer dans tous les parcs et espaces verts, propriété de la ville de Sainte-Adèle, incluant la plage Jean-Guy-Caron ;

**Règlement 1176** concernant les ventes de garages et les bazars sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;

**Règlement 1220** concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle;

**Règlement 1234** relatif au contrôle des animaux;

**Règlement SQ-02-2012** concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;

**Règlement SQ-03-2012** sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;

**Règlement SQ-04-2012** concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;

**Règlement SQ-05-2012** concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-242**

#### **Participation des membres du conseil à des activités diverses**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>DATE ET LIEU</b>	<b>COÛT/ PERSONNE</b>	<b>MEMBRES DU CONSEIL</b>
Stations gastronomiques en plein air	18 juillet 2018 au restaurant Donalda	25\$	Mme Nadine Brière Mme Frédérique Cavezzali Mme Céline Doré

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-243**

#### **Nomination du Parc du Mont-Durocher**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire préserver les vocations récréatives de plein-air et conservation d'un emplacement sur le territoire;

ATTENDU QUE la ville désire officiellement nommer ce lieu afin de préserver sa vocation actuelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer les lots 5 133 828, 3 888 411 et 3 888 412 comme étant le Parc du Mont-Durocher;

QUE la ville demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser cette nouvelle dénomination.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-244**

#### **Mandat concernant le dossier 700-06-000008-187 de la Cour supérieure**

ATTENDU le recours intenté par Monsieur André Lavallée à l'encontre de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier portant le numéro 700-06-000008-187;

ATTENDU QUE la ville considère qu'il est nécessaire de mandater la firme *Deveau Avocats* à titre d'avocat conseil dans ce dossier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate la firme *Deveau avocats*, comme avocat conseil dans le dossier précité.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-245**

#### **Emprunts temporaires – Règlement 1257**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la

Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

#### **RÈGLEMENT 1257**

Règlement 1257 décrétant un emprunt de 510 000\$ pour la réalisation de travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 510 000\$;

Montant autorisé : 510 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-246**

##### **Recommandation de paiement final – C3F – fibre optique**

ATTENDU la recommandation de paiement, rédigée par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, datée du 9 juillet 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement final de la facture à la firme *C3F*, pour les fournitures et services de fibres optiques entre les bâtiments municipaux, soit un montant de 105 845,47\$, taxes incluses (TRES-2015-001), et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1219 pour les infrastructures (ingénierie détaillée, fourniture et main d'œuvre) et budget d'opérations pour entretien annuel et location des structurés;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-247**

##### **Recommandation de paiement – Location de balais mécaniques avec opérateur – Appel d'offres TP-2018-004**

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics datée du 4 juillet 2018 relativement au paiement complet pour le balayage mécanique des rues de Sainte-Adèle;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

##### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

DE procéder au paiement complet de la facture 62411 de l'entreprise *Entretiens J.R. Villeneuve inc.*, pour le balayage mécanique des rues (TP-2018-004), soit un montant de 69 074,68\$.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-248**

##### **Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                   **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                       **M. Robert Bélisle**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement de retenue, pour la réfection des rues pour le programme de réfection routière 2017 (PRR 2017), soit un montant de 125 724,43\$, taxes incluses (SP-2016-045), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1238;

DE procéder au paiement final, libération de retenue, pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2015), soit un montant de 14 578,67\$, taxes incluses (SP-2015-012), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

DE procéder au paiement # 1, pour la réfection des infrastructures, rue Rolland, soit un montant de 190 849,39\$, taxes incluses (GEN-2018-004), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1253;

DE procéder au paiement final, pour les heures de soutien technique pour les travaux pour l'automatisation (téléométrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc, soit un montant de 5 898,22\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-249**

##### **Amendement – Entente – Projet de développement Versant Notre-Dame – Les habitations Trifecta inc.**

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu le 20 juin 2014 entre *Les Habitations Trifecta Inc.* et la Ville de Sainte-Adèle dans le projet de développement du Versant Notre-Dame;

ATTENDU QUE ce protocole est la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE le promoteur désire procéder à certains travaux d'infrastructures, lesquels étaient prévus et constituent une partie de la phase 2 du projet;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni les estimations des coûts actualisés pour les deux phases;

ATTENDU QUE le promoteur entend déposer de nouvelles garanties financières avec les montants des estimations actualisées;

ATTENDU QUE le promoteur a déjà acquitté ses frais de gestion qui représentent un montant équivalent aux estimations de la phase 1 et de la partie de la phase 2,

ATTENDU le projet d'amendement proposé par madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, en date du 9 juillet 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                   **M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**

**Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE, sur réception des nouvelles garanties financières, le conseil autorise la mairesse et le greffier à signer l'amendement au protocole d'entente, lequel est annexé à la présente résolution;

QUE les frais de gestion restent ceux prévus dans le protocole et qui ont déjà été assumés par le promoteur, lesquels frais incluent la partie de la phase 2 visé à l'amendement.

**RÉSOLUTION NO. 2018-250**

**Amendement à la résolution 2017-321 – Réhabilitation champ épuration Ronchamp – Demande de certificat d'autorisation – ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2017-321 lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques en date du 20 juin 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2017-321 soit amendée en y modifiant le 3<sup>e</sup> résolu:

« QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière et à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service ».

**RÉSOLUTION NO. 2018-251**

**Programme de subvention FCM – Acquisition module aqueduc-égout pour Accèscité et JMAP**

ATTENDU la recommandation de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint des Services techniques en date du 18 juin 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la ville présente une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la *Fédération canadienne des municipalités* pour l'acquisition d'un module aqueduc-égout pour Accèscité et JMAP;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la *Fédération canadienne des municipalités* afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Achat des modules aqueduc et égout
- Intégration des données déjà acquises
- Formation du personnel

QUE la Ville de Sainte-Adèle consacre 35 000\$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

## RÉSOLUTION NO. 2018-252

### **Adjudication – Travaux de reconstruction du poste de surpression rue des Souchets - GEN-2018-005**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de reconstruction du poste de surpression de la rue des Souchets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Construction Monco inc.	643 073,83\$
Nordmec Construction inc.	709 236,28\$
Inter Chantiers inc.	750 819,00\$
Norclair inc.	755 086,90\$
Groupe Québeco inc.	842 739,39\$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	945 896,69\$

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 30 avril 2018;

ATTENDU la recommandation de la firme *GBi Services d'ingénierie*, datée du 30 avril 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :     Mme Céline Doré**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:                 M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de reconstruction du poste de surpression de la rue des Souchets, à la compagnie *Construction Monco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 643 073,83\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1237.

## RÉSOLUTION NO. 2018-253

### **Adjudication – Services professionnels – Surveillance – Intercepteur Mont-Rolland – GEN-2018-012**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la surveillance pour l'intercepteur Mont-Rolland;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 juillet dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Axor Experts-conseils inc.
Stantec Experts-conseils Ltée

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 11 juillet 2018 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeurs des Services juridiques, daté du 12 juillet 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :     M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:                 M. Martin Jolicoeur**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme Stantec Experts-conseils Ltée, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 72 031,84\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;



QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1240-1, remboursable sur une période de 20 ans.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-254**

#### **Adjudication – Travaux de stabilisation – Réfection du ruisseau Sigouin – GEN-2018-015**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de stabilisation pour la réfection du ruisseau Sigouin;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 juillet dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
David Riddell Excavation/Transport	173 359,70\$
9088-9569 Québec inc.	196 880,90\$
Inter Chantiers inc.	203 799,45\$

ATTENDU le rapport de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint, services techniques, daté du 6 juillet 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                   **M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de stabilisation pour la réfection du ruisseau Sigouin, à la compagnie *David Riddell Excavation/Transport.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 173 359,70\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1235.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-255**

#### **Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juillet 2018 ;

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR :**                   **Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur**

DE reporter la décision à la séance du mois d'août

POUR :           **M. Pierre Lafond**  
                      **M. Roch Bédard**  
                      **M. Robert Bélisle**  
                      **M. Martin Jolicoeur**  
                      **Mme Frédérique Cavezzali**  
                      **Mme Céline Doré**

#### **L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                   **M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **REPORTE** sa décision à la séance du mois d'août prochain pour la demande de dérogations mineures suivante:

### **Résolution du CCU – 2018-091**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1851, rue des Sarcelles** afin de permettre que le bâtiment principal soit situé à 1,31 mètre de la rive du cours d'eau alors que le règlement exige d'être à un minimum de 3 mètres afin de permettre l'agrandissement dudit bâtiment principal existant.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-256**

#### **Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 juillet 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

#### **Résolution C.C.U. 2018-084 :**

941-943, rue Valiquette

- **Rénovation** (Modification au PIIA approuvé le 19-3-2018)

#### **Résolution C.C.U. 2018-085 :**

156, rue Morin

- **Enseigne**

#### **Résolution C.C.U. 2018-086 :**

3600, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

#### **Résolution C.C.U. 2018-087:**

3062, rue Saint-Charles

- **Rénovation**

#### **Résolution C.C.U. 2018-089:**

4100, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

### **RÉSOLUTION NO. 2018-257**

#### **Exemption de l'obligation de fournir une case de stationnement hors rue– 1125-1129, rue Claude-Grégoire**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juillet 2018 concernant une demande d'exemption de fournir une case de stationnement hors-rue lors de l'obtention d'un permis d'affaire pour un nouveau commerce, formulée par M. Fabio Panaccione (assoc) de *Les Immeubles Sagba*;

ATTENDU QUE le comité est d'avis qu'aucune autre option n'est possible et que le secteur est en mesure d'accueillir les véhicules sur la voie publique;

ATTENDU QUE le requérant désire se prévaloir de l'article 677 du *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* qui mentionne que le conseil municipal peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 1 200 \$ pour chaque case;

Après étude et considération :

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder, à l'égard de l'immeuble commercial sis au 1125-1129, rue Claude-Grégoire, l'exemption de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement hors rue et ce, conditionnellement au paiement de la somme totale de 1 200\$ tel que le prévoit l'article 677 dudit règlement de zonage.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-258**

#### **ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU QU'une demande visant à autoriser l'occupation par un logement du bâtiment principal du 279, boulevard Sainte-Adèle a été reçue.

ATTENDU QUE l'immeuble se situe en zone CO-003, dans laquelle n'est autorisé aucun usage résidentiel ni usage complémentaire résidentiel ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal de l'immeuble est de type résidentiel, possède l'ensemble des caractéristiques pertinentes à l'occupation et que l'unité serait complémentaire à l'usage principal commercial déjà en exploitation sur le site;

ATTENDU QUE le demandeur justifie sa demande par le fait que le bâtiment existe déjà sur le site, par des impératifs de sécurité des lieux et par le fait que l'occupant est aux faits des contraintes et limitations qu'un logement dans ce contexte lui impose;

ATTENDU QUE le conseil désire acquiescer à la demande et autoriser l'aménagement conforme du logement;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-063 datée du 8 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 13 juin 2018 à 19 h;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en autorisant l'aménagement d'un logement dans le bâtiment principal de l'immeuble du 279, boulevard de Sainte-Adèle, le tout, selon le *Code de construction du Québec* en vigueur;

La présente autorisation devient nulle si les constructions projetées ne sont pas entreprises dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2018-259**

#### **ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1367, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU QU'une demande visant à approuver un usage accessoire saisonnier de centre jardin avec étalage extérieur à l'usage principal « Vente au détail de

quincaillerie sans cours à bois ou matériaux (C-02-01-05) » a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'article 755 du *Règlement de zonage 1200-2012-Z* limite l'étalage extérieur à une profondeur de 2 mètres des murs extérieurs du bâtiment principal, ce qui ne permet pas la mise en place d'un centre jardin ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser le projet, celui-ci cadrant avec l'aménagement du secteur;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues au *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-062 datée 8 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 13 juin 2018 à 19 h;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en autorisant l'étalage extérieur d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin sur l'ensemble de la cour latérale du bâtiment principal du 1367, boulevard de Sainte-Adèle, le tout aux conditions suivantes :

- L'affichage du centre jardin est autorisé, mais limité aux structures d'auvent présentes à l'intérieur de l'aire de vente;
- La mise en place de clôtures décoratives noires temporaires est autorisée;

La présente autorisation devient nulle si l'usage est abandonné pour deux périodes estivales consécutives.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-260**

**ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 3094, rue Charette**

ATTENDU QU'une demande visant à approuver un usage de type « espace de cotravail » regroupant plusieurs usages de la classe « commerce de détail et service professionnel et spécialisé (C-02) » a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'immeuble visé se trouve en zone RB-022, laquelle n'autorise aucun usage principal de la classe C-02;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser le projet et d'autoriser la reconversion d'un local commercial utilisé depuis 1973 par le même commerce mais ne désire pas autoriser cet usage dans l'ensemble de la zone;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues au *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-061 datée du 8 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 13 juin 2018 à 19 h;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Robert Bélisle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en autorisant les usages commerciaux de la classe « commerce de détail et service professionnel et spécialisé (C-02) » dans la suite commerciale située au 3094, rue Charette, le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si le nouvel usage n'a pas été entrepris dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation ou si les usages sont abandonnés pour une période consécutive de 12 mois.

De limiter aux nombres de cases de stationnement existantes le nombre de cases requis pour les nouveaux usages à être implantés.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-261**

**Demande de reconnaissance OBNL**

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* approuvée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, daté du 21 juin 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Martin Jolicoeur

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

**Organisme local :**

Accueil Communautaire Jeunesse le Labyrinthe  
Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle (AAPSA)  
Café communautaire l'Entre-Gens  
Escouade pour l'enfance (anciennement Espace Laurentides)  
Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut  
Fondation des gens heureux de Sainte-Adèle  
Maison des jeunes de Sainte-Adèle  
Plein-Air-Sainte-Adèle (PASA)

**Organisme régional :**

Association des collectionneurs de monnaies des Laurentides  
Garde-manger des Pays-d'en-Haut  
Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert

QU'une reconnaissance soit accordée pour les organismes précités, et ce, pour deux (2) années de calendrier, soit à partir de la date de reconnaissance officielle.

#### **RÉSOLUTION NO. 2018-262**

**Second projet de règlement 1200-2012-Z-28 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à morceler la zone CM-003 (Pierre-Péladeau/du**

**Bourg-Joli) et à autoriser les constructions de trois étages dans l'une des deux zones créées**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 11 juillet 2018 à 19 h ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-28 amendant le Règlement de zonage 1200-2012-Z visant à morceler la zone CM-003 (Pierre-Péladeau/du Bourg-Joli) et à autoriser les constructions de trois étages dans l'une des deux zones créées, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

**RÉSOLUTION NO. 2018-263**

**Règlement 1200-2012-PU-8 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de rendre compatibles certains usages commerciaux dans l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité – ADOPTION**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 13 juin 2018 à 19 h ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1200-2012-PU-8 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de rendre compatibles certains usages commerciaux dans l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2018-264**

**Règlement 1200-2012-PC-3 amendant le *Règlement sur les permis et certificats 1200-2012-PC* afin de modifier la tarification applicable aux certificats d'autorisation pour abattage d'arbres – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1200-2012-PC-3 amendant le Règlement sur les permis et certificats 1200-2012-PC afin de modifier la tarification applicable aux certificats d'autorisation pour abattage d'arbres, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 538 589,61\$ pour la période du 9 au 15 juin 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 831 267,65\$ pour la période du 16 au 22 juin 2018.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 580 878,52\$ pour la période du 23 au 29 juin 2018.

- Incompressibles – Fonds d’administration – 2 629 447,70\$ pour la période du 30 juin au 6 juillet 2018.
- Liste des comptes à payer au montant de 566 869,91\$ pour le mois de mai 2018.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1260 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d’aqueduc, d’égout sanitaire et de la rue (pavage et drainage) dans le secteur nommé « Place du Refuge ».

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employée surnuméraire col blanc.

Dépôt du procès-verbal de correction pour résolution 2018-155

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2018-189

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employées temporaires dans le cadre des soirées Nostalgia.

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

La mairesse s’adresse au public.

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

Madame la conseillère Céline Doré s’adresse au public.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2018-265**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 22h45.

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Simon Filiatreault

\_\_\_\_\_

Me Simon Filiatreault,  
Greffier et directeur des services juridiques